

### Lv 13,1-2.45-46 : Le lépreux, exclu du peuple

La lèpre est l'une des maladies les plus effroyables dont l'homme puisse être affecté. Comment ne pas reculer d'horreur devant l'apparition d'un lépreux dont la chair est rongée d'un mal implacable ? Pensons à la réaction spontanée de St François, avant sa conversion qui sera marquée par le baiser au lépreux.

Face à pareil danger, pour lequel on ne connaissait aucun remède, l'exclusion s'imposait. N'en est-il pas de même aujourd'hui encore face à l'épidémie de l'ébola ? On ne peut donc s'étonner que dans le livre du Lévitique un long développement soit consacré aux diverses formes de lèpre : lèpre humaine, bourgeonnement suspect sur le mur d'une maison, taches indélébiles sur les vêtements (ch.13). Le diagnostic est réservé aux prêtres qui doivent agir avec circonspection : une mise en quarantaine de sept jours est fixée avant le prononcé de la sentence d'exclusion. En cas de guérison, il existe un rituel fort complexe sur l'offrande à faire par le lépreux. Heureusement le tarif est modulé selon les possibilités financières du malade guéri ; deux agneaux pour les riches, un couple de pigeons ou de tourterelles pour les pauvres (ch. 14).

Jusqu'ici nous ne pouvons pas nous étonner des prescriptions du Lévitique qui inspirèrent le Moyen-Age chrétien avec la construction, en marge de la cité, d'hospices mis sous la protection de St Lazare, le Lazare de la célèbre parabole du mauvais riche (Lc 16,19-31) A Bourges, un quartier porte toujours le nom de St Lazare ! Par contre, comment comprendre le cri imposé au lépreux : *Impur, impur* ? Pour nous la pureté a valeur morale. Citons l'une des béatitudes : « Heureux les cœurs purs, ils verront Dieu. » (Mt 5,8). Dans le catalogue des péchés à avouer en confession, les fautes d'ordre sexuel sont considérées comme des atteintes à la pureté. A s'en tenir à ce point de vue, on risquerait de voir dans la lèpre un châtement divin. Tel fut le raisonnement des faux amis de Job, réduit sur son tas de cendres à gratter ses plaies avec un tesson (Jb 2,8).

Il faut donc reconnaître qu'à l'origine l'opposition **pur/impur** ne se situait pas sur le plan moral. Comme l'explique l'introduction au Lévitique dans la TOB, « La notion d'impureté est très proche de la notion de 'tabou', telle que les historiens des religions la rencontrent chez les peuples les plus divers. Elle suppose que l'homme désire vivre une vie encadrée par des règles stables, protégée de l'angoisse de l'inconnu. » De manière toute spéciale, l'impureté rend inapte à pénétrer dans le sanctuaire. Ce qui montre bien que l'ordre moral n'est pas concerné, c'est le cas de la femme accouchée (Lv 12,1-8). Pour la Bible toute naissance est une bénédiction. Cependant, à cause du sang se répandant à la naissance, l'accouchée est impure. S'il s'agit d'un garçon, la mère accomplira les rites de purification 40 jours après la naissance ; pour une fille il faut attendre 70 jours ! Rappelons l'insistance de St Luc sur l'exact accomplissement des rites par Marie, 40 jours après Noël, ce que commémore la fête du 2 février appelée jadis fête de la Purification de Marie ! A juste titre la liturgie actuelle a adopté la formule : la Présentation de Jésus au Temple.

Revenons à notre texte du Lévitique. Si le lépreux est astreint à se présenter comme impur, c'est une mesure prophylactique. Il doit avertir de la dangerosité de son état.

Le rappel de cette législation fait ressortir la nouveauté de l'attitude de Jésus qui brave l'interdit en touchant le lépreux. Alors que, selon la Loi de Moïse, il devenait lui-même impur, il provoque la guérison par son toucher : *Je le veux, sois purifié*. Acte sacramentel avant la lettre ; la parole et le geste se complètent pour que se déploie la force de salut qui émane du corps du Sauveur.

Comment saurons-nous nous en inspirer dans nos relations avec les malades et les handicapés ?